

Date de dépôt : 16 septembre 2008

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Elisabeth Häusermann, Roger Beer, Pierre-François Unger, Janine Hagmann, Elisabeth Reusse-Decrey, Jacques Boesch et Gabrielle Maulini-Dreyfuss concernant le regroupement en un institut universitaire des nombreux organismes qui œuvrent sur et pour la paix à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 septembre 1997, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

LE GRAND CONSEIL, considérant :

- la multiplicité d'instituts ou de programmes ou encore d'actions universitaires dont les objets de recherche ou d'enseignement se situent dans le domaine international et ont un rapport, direct ou indirect, avec la paix;*
- la volonté de la Confédération d'œuvrer en faveur de la paix, notamment sur le plan universitaire, en favorisant la création, à Genève, d'un institut pour la paix;*
- les conclusions du rapport Allan-Dupont du 30 août 1991, réalisé à la demande du Conseil d'Etat;*
- les difficultés actuelles de l'Institut international de recherche pour la paix à Genève, quant à ses finances et à ses locaux;*
- la nécessité pour Genève de maintenir son rôle international en se dotant d'atouts plus spécifiques que le nombre de m² ou autres avantages matériels qu'elle peut mettre à disposition des organismes internationaux;*
- l'occasion que constitue le 50e anniversaire de l'ONU,*

invite le Conseil d'Etat

- *à encourager et soutenir les projets universitaires conduisant des recherches sur et pour la paix;*
- *à favoriser les synergies et l'intégration en réseau des divers organismes intra- et extra-universitaires œuvrant sur et pour la paix à Genève.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule à sa réponse, le Conseil d'Etat précise que cette motion, déposée en 1997, s'inscrit dans un contexte qui a positivement évolué. En effet, les partenaires du projet académique intitulé «Institut de la Paix», puis «Maison de la Paix», ont connu plusieurs phases de développement, conférant aujourd'hui à cette motion un éclairage différent.

Projets de développement pour Genève

Depuis le dépôt de cette motion, le Conseil d'Etat a conduit l'étude des différents projets avec diligence et cohérence, cherchant une solution pour rassembler les différents organismes œuvrant sur et pour la paix à Genève.

Pour le Conseil d'Etat, en étroite partenariat avec les autorités fédérales, l'idée de réaliser un pôle académique en études internationales à Genève s'est progressivement imposée comme un projet fédérateur et ambitieux propre à favoriser le rayonnement de Genève sur la scène internationale et à valoriser les ressources déjà existantes. En effet, ce projet permettait de regrouper l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) et l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI) ainsi que de pérenniser l'existence des trois centres de promotion de la paix et de la sécurité relevant des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense (le Centre de politique de sécurité, le Centre international de déminage humanitaire et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées).

Conjointement à la création du pôle d'excellence en relations internationales à Genève, le canton et la Confédération ont souhaité donner une visibilité à la Genève internationale en promouvant le projet de « Maison de la Paix ». Le site a d'ailleurs été choisi en conséquence, à savoir au chemin Rigot, au cœur des organisations internationales entre l'avenue de France et

l'avenue de la Paix, à proximité immédiate de la place des Nations et des bâtiments de l'ONU.

Lancé en 2002, le projet a immédiatement obtenu un large soutien. Ainsi, en date du 29 août 2003, le Grand Conseil genevois a voté un crédit d'études de 2 308 000 F pour la future « Maison pour la Paix », dénomination donnée à l'époque. Et, quelques mois plus tard, en décembre 2003, le parlement fédéral a approuvé un crédit de 10 millions pour l'acquisition du terrain au chemin Rigot, appartenant aux CFF. Le site comporte de multiples avantages, comme celui de faciliter les nombreuses interactions avec les organisations internationales et celui de renforcer l'identité internationale de ce projet et celle du quartier des Nations.

La Maison de la Paix et son campus

En 2007, une étape importante a été franchie avec la création de la nouvelle Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement. Puis, au début de l'année 2008 l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), né de la fusion de l'IUHEI et de l'IUED, a officiellement ouvert ses portes.

La Maison de la paix, pour lequel un concours d'architecture a récemment été lancé, est destinée à regrouper d'ici 2012 une grande partie du nouvel Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID). La convention d'objectifs pour les années 2008 à 2011, conclue le 26 novembre 2007, entre la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (Département fédéral de l'intérieur) et le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, attribue à la fondation le mandat de réaliser la Maison de la Paix dans le délai et le montant alloués grâce à une commission de réalisation comprenant les différents utilisateurs et les autorités concernées. Parallèlement à ce projet, la Fondation a annoncé au début de l'année la construction de logements pour étudiants qui compléteront l'ensemble du « campus pour la paix ».

Un réseau de recherche suisse et international

Actuellement le regroupement des différents organismes de recherche sur et pour la paix n'est pas encore formellement achevé, faute de locaux. Toutefois, leur collaboration ne pourra que se renforcer au sein de l'IHEID et du réseau suisse pour l'étude des relations internationales à Genève (ex-RUIG), dont la mission est de soutenir des projets de recherche universitaires

menés en collaboration avec les organisations internationales, l'Université de Genève ou d'autres institutions académiques suisses.

Au nombre des programmes et des projets de recherche en cours à l'IHEID figurent le programme d'études stratégiques et de sécurité internationales (PESI), le projet Small Arms Survey et le projet BioWeapons Prevention (BWPP). Enfin, tout récemment, le Centre d'études sur les conflits, le développement et la paix (CDDP) a vu le jour. Le CDDP est destiné à fournir expertise et recherche dans le domaine de la paix et de la sécurité, et à être une importante plate-forme de formation, de dialogue et d'échange pour les acteurs des pays du Nord et du Sud.

Considérant le chemin parcouru depuis 1997, le Conseil d'Etat se félicite d'avoir pu réaliser en grande partie les invites de la présente motion. Il reviendra à l'avenir à la Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement de poursuivre et d'alimenter la synergie entre les chercheurs, les étudiants et les organisations œuvrant sur et pour la paix.

Enfin, concernant l'Institut international de recherches pour la paix à Genève (GIPRI) dont il est question dans les considérants de la présente motion, le Conseil d'Etat rappelle que son fonctionnement est assuré depuis plusieurs années grâce notamment au financement de l'Etat de Genève. A l'avenir et compte tenu de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, cet organisme devra soumettre un projet de contrat de prestations afin de pouvoir bénéficier d'une indemnité. Le Grand Conseil aura prochainement l'opportunité de se prononcer sur ce contrat et sur le montant de cette indemnité.

Au bénéfice de ces explications, qui décrivent les importants efforts réalisés pour promouvoir, à Genève, la paix dans le monde, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot